

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

COMMUNE DE LA CHAPELLE-AUX-SAINTS

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 9 septembre 2020 à 18 heures 30
Convocation du 31 août 2020

Secrétaire de Séance : Martine MONS

Étaient présents à cette séance :

Gérard LAVASTROU, Stéphane BROUSSE, Aurélie VERGNE, Jérôme JEAN,
Daniel PERRINET, Martine MONS, Philippe BROUSSE, Alain BONNEVAL,
Pierre AUDUBERT, Viviane PACHECO DUMONT

Absente excusée : Cécile VERDIER

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le maire précise que l'accueil du public se fera à l'extérieur, afin de respecter les consignes sanitaires liées à la COVID 19. La salle n'étant pas assez grande pour recevoir du public, les portes resteront ouvertes.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal en date du 10 juillet 2020.

Celui-ci est approuvé par l'ensemble des membres présents lors de ce dernier conseil municipal.

1. Délégations au maire

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal du courrier de la préfecture informant que la délibération portant sur les délégations consenties au maire devait être revue. Il est demandé au conseil municipal de déterminer avec une précision suffisante les limites des délégations attribuées au maire.

Vote à l'unanimité

2. Redevance France Telecom - Orange :

Monsieur le maire rappelle que France Telecom doit verser chaque année une redevance aux communes pour occupation du domaine public par les lignes téléphoniques.

La somme due cette année pour la commune est de 539.31 euros.

Le maire indique qu'il convient d'émettre un titre de recette.

Vote à l'unanimité

3. Gardiennage de l'église

Conformément aux circulaires du Ministère de l'Intérieur n° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 et n° NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011, apportant des précisions relatives aux indemnités de gardiennage des églises communales pouvant faire l'objet de revalorisation annuelle et au courrier de la Préfecture de la Corrèze en date du 13 mars 2019, il est notifié que le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales n'a pas été revalorisé pour l'année 2019. Ce montant était alors fixé à 479.86 euros.

Après renseignement pris auprès des services de la Préfecture de la Corrèze, n'ayant pas reçu de nouvelle circulaire, le montant reste le même pour l'année 2020.

Le conseil municipal décide de fixer à 479.86 euros l'indemnité de gardiennage de l'église qui sera versée courant novembre pour l'année 2020 à Madame Annie LABROUSSE, domiciliée au bourg, 35 place de l'église Saint Namphaise.

Stéphane BROUSSE ne prend pas part au vote.

Vote à l'unanimité

4. Recensement de la population 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les conditions selon lesquelles le recensement de la population doit s'opérer sur le plan national et pour les communes concernées, entre le jeudi 21 janvier 2021 et le samedi 20 février 2021.

En application des instructions reçues par l'INSEE, il informe le Conseil Municipal que Madame Marie-Paule LOYZANCE est désignée en qualité de coordonnateur communal et qu'un agent recenseur contractuel doit être nommé par arrêté du Maire, selon les critères définis par l'INSEE.

Le Conseil Municipal décide de recruter Madame Bernadette CHAMP en qualité d'agent recenseur pour la période **du lundi 4 janvier au samedi 20 février 2021**, et demande la prise d'un arrêté de nomination en ce sens.

Il est précisé que le montant de la rémunération de l'agent recenseur correspondra à la somme allouée à la commune pour effectuer ce travail et que ce versement sera effectué fin février, à l'issue des opérations de recensement.

Le coordonnateur communal sera rémunéré au vu des heures complémentaires effectuées.

Questions diverses :

Demande de certificat d'urbanisme :

CU refusé, attendre retour et avis du vendeur.

Suite au refus d'un CU par le service instructeur de la DDT, l'agent immobilier en charge du dossier propose de délibérer pour contester la décision et demander une révision du dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.

PLUI : pré zonage prévu en octobre – novembre.

L'étape suivante permettra de commencer à définir les types d'architectures par secteur.

Route Départementale RD15 : réunion Conseil Départemental - Eurovia avec participation de la commune

Mise en place d'un îlot au carrefour RD15 - route de Louradour : Travaux prévus semaine 38.

Vérification du tracé (relevé de l'axe) avant d'apporter les modifications et les finitions nécessaires.

Biens de sections : Afin de régulariser les biens de sections, il est prévu de former un groupe de travail avec tout le conseil municipal et des représentants des habitants concernés. L'association QVBCSV sera sollicitée.

Projet d'aménagement de l'espace funéraire.

Numérisation de l'Etat Civil.

Défibrillateur : Voir pour un contrat de maintenance.

La Séance est levée à vingt heures quarante-cinq.



Le Maire,
Gérard LAVASTROU